



*Procès-verbal des délibérations du Conseil de la Municipalité de
Notre-Dame-de-Lourdes*

**PROVINCE DE QUÉBEC
MUNICIPALITÉ DE NOTRE-DAME-DE-LOURDES
M.R.C. DE JOLIETTE**

MARDI , LE 28 NOVEMBRE 2016

Procès-verbal de la séance extraordinaire du Conseil municipal, tenue en la salle du Conseil, lundi, le 28 novembre 2016 à 18h00. La séance est présidée par son honneur la mairesse Mme Céline Geoffroy. Sont également présents mesdames les conseillères Marthe Blanchette et Christine Marion et messieurs les conseillers Réjean Belleville, Pierre Venne, Pierre Guilbault et Michel Picard.

Madame Mme Nancy Bellerose, secrétaire-trésorière, est également présente.

Les membres du Conseil étant tous présents, chacun renonce à l'avis de convocation et l'assemblée peut se tenir conformément à la Loi.

ORDRE DU JOUR

- 01- Constatation du quorum
- 02- Ouverture de l'assemblée
- 03- Adoption de l'ordre du jour
- 04- Avis de motion - Règlement numéro 22-2016 visant à déterminer les taux de taxes et de compensations pour l'exercice financier 2017
- 05- Période de questions
- 06- Levée de l'assemblée

01- Constatation du quorum

Le quorum étant constaté par la présidente, l'assemblée peut se tenir.

02- Ouverture de l'assemblée

La présidente de l'assemblée, madame la mairesse Céline Geoffroy, déclare l'assemblée ouverte.

03- Adoption de l'ordre du jour

ATTENDU QU'un ordre du jour facilite le déroulement d'une séance du Conseil ;

2016-11-

Il est proposé par
et résolu:

Que le Conseil de Notre-Dame-de-Lourdes adopte l'ordre du jour.

Adoptée à l'unanimité par les conseillers.

04- Avis de motion - Règlement numéro 22-2016 visant à déterminer les taux de taxes et de compensations pour l'exercice financier 2017

Avis de motion avec dispense de lecture est donné par le conseiller _____ à l'effet qu'il y aura présentation, lors d'une séance subséquente du conseil, du règlement numéro 22-2016 visant à déterminer les taux de taxes et de compensations pour l'exercice financier 2017.

05- Période de questions

Il y a eu une période de question.



06- Levée de l'assemblée

2016-11-

L'ordre du jour étant épuisé

Il est proposé par madame Marthe Blanchette

Que le Conseil de Notre-Dame-de-Lourdes accepte la levée de l'assemblée à ____h.

Adoptée à l'unanimité par les conseillers.

« Je, Céline Geoffroy, mairesse atteste que la signature du présent procès-verbal équivaut à la signature par moi de toutes les résolutions qu'il contient au sens de l'article 142 (2) du Code municipal. »

Mme Céline Geoffroy
Mairesse

Mme Nancy Bellerose
Secrétaire-trésorière